

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, CHOQUET, BERTHELOT, LENOBLE, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAMARRE, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. BOURGETEAU par Mme BONNET  
M. CONVERS par M. RAUZIER  
Mme DESMEDT par M. DESMEDT  
M. KWAK par M. FOVIAUX  
M. AUBRY par M. LENOBLE  
Mme N'KLO par Mme BRUNET

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DELAUTEL, M. AUDIGER.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Avances de subvention
3. Demande de subvention au titre de la DETR
4. Demande de subvention au titre du FIPD
5. Avancements de grade
6. Ouverture de postes
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. Débat d'Orientation Budgétaire
9. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février, sans modification.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## **2. Avances de subvention**

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Sprinter Club du Val d'Arré : 8 000 €
- Sporting Club St Justois : 9 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2019.

VOTE : UNANIMITE

## **3. Demande de subvention au titre de la DETR**

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) dans le cadre des projets suivants :

- Aménagement de l'Ilot Z'enfants (cour, clôture) : 40 896 € HT
  - Subvention sollicitée (taux 45 %) : 18 403 € HT
- Rénovation de la cour de l'école de l'Abbaye : 11 854 € HT
  - Subvention sollicitée (taux 45 %) : 5 334 € HT
- Changement éclairage public quartier du Moulin : 66 571 € HT
  - Subvention sollicitée (taux 40 %) : 26 628 € HT
- Changement de la chaudière de la mairie : 31 136 € HT
  - Subvention sollicitée (taux 40 %) : 12 454 € HT

VOTE : UNANIMITE

## **4. Demande de subvention au titre du FIPD**

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de solliciter la participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication dans le cadre de la mise en place de l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication, permettant une fluidité des informations opérationnelles entre la police municipale et la gendarmerie.

VOTE : UNANIMITE

## 5. Avancements de grade

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les ratios d'avancement de grade applicables aux agents :

Service	Grade actuel	Accession possible au grade de	Nombre d'agents concernés	Taux
ADMINISTRATIF	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %
CULTUREL	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	100 %
TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1	100 %
MEDICO SOCIALE	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	100 %

M. **DESMEDT** précise que l'impact financier n'est pas déterminant et précise que cette évolution a été prévue dans le budget. Cela permet aux agents de poursuivre le déroulement de leur carrière. En effet, la majorité avait atteint le dernier échelon de leur grade.

VOTE : UNANIMITE

## 6. Ouverture de postes

M. **DESMEDT** propose les créations de postes suivants :

- A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, d'un poste de :
  - Gardien Brigadier à 35 heures
  
- A compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, des postes de :
  - 2 ATSEM principaux 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures
  - 1 adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures
  - 1 adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures

M. **DESMEDT** souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune à l'exception du Poste de Gardien Brigadier.

M. **DEFLERS** demande s'il y aura des modifications dans les horaires de patrouille de la Police Municipale puisque les faits de délinquance ont lieu essentiellement la nuit.

M. **DESMEDT**, toujours soucieux de la sécurité des Saint Justois, explique que des policiers municipaux expérimentés ont été recrutés. L'effectif de ce service devrait être composé de 5 brigadiers et 2 ASVP, ce qui permettra de faire des patrouilles de nuit, notamment le week-end.

VOTE : UNANIMITE

## **7. Tarif Espace Jeunesse**

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes actions mises en place par l'Espace Jeunesse :

### **Du 8 au 20 AVRIL 2019**

- Tarif à la journée
  - Saint Justois : 2 €
  - Extérieur : 3 €
  
- Tarif à la semaine
  - 1<sup>ère</sup> semaine
    - Saint Justois : 12 €
    - Extérieur : 20 €
  - 2<sup>ème</sup> semaine
    - Saint Justois : 20 €
    - Extérieur : 32 €
  
- Sortie au cinéma
  - Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
  - Extérieur : 2 € + 3 € la journée soit 5 €
  
- Laser Game
  - Saint Justois : 14 € + 2 € la journée soit 16 €
  - Extérieur : 17 € + 3 € la journée soit 20 €
  
- Tournoi futsal à Clermont
  - Saint Justois : 2 € + 2 € la journée soit 4 €
  - Extérieur : 3 € + 3 € la journée soit 6 €

VOTE : UNANIMITE

## **8. Débat d'Orientation Budgétaire**

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

## CONTEXTE LOCAL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population légale de la commune a été fixée par l'INSEE à 6 042 habitants. Les enquêtes de recensement ayant lieu tous les 5 ans, les populations légales 2018 doivent être comparées à celles de 2013, soit 5979 habitants.

C'est dans ce contexte d'évolution de la population, que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

### BILAN DE L'ANNEE 2018

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	6 387 941.04	6 956 268.06
	Section d'investissement	3 364 764.76	2 737 577.89
		+	+
Report de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement	/	2 349 453.27
	Report en section d'investissement	/	585 891.60
		=	=
	<b>TOTAL</b>	<b>9 752 705.80</b>	<b>12 629 190.82</b>
Reste à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	/	/
	Section d'investissement	636 062.00	236 741.96
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>636 062.00</b>	<b>236 741.96</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 387 941.04	9 305 721.33
	Section d'investissement	4 000 826.76	3 560 211.45
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>10 388 767.80</b>	<b>12 865 932.78</b>

Le résultat 2018 dégage un excédent de 2 477 1643.98 € net.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 2 457 489.63 € en capital (2 543 026.29 € en 2018) et de 584 081.19 € en intérêt (658 038,48 € en 2018).

L'annuité de la dette a diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin et de l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2018 pour financer les travaux de voirie et bâtiments :

- En 2019 : 367 744 €
- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €
- En 2016 : 414 361 €
- En 2015 : 449 768 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et une section d'investissement peu impactée par le remboursement de la dette.

## ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2019

### LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se maintenir comme en 2018 à savoir, pour un montant de 445 000 €. *Ce chiffre reste à confirmer, les données exactes n'ont pas encore été communiquées par les services de la DGFIP.*

Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants.

Nous souhaitons comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie.

Pour cette année 2019, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

#### ➤ **L'environnement et les espaces publics**

En 2019, une étude sera menée sur un projet de création de bassin d'apprentissage de natation en complément du projet de baignade naturelle déjà présentée en conseil.

L'année 2019 verra évoluer l'occupation de la place du marché suite au lancement d'une nouvelle délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement, dans le but de rendre plus convivial le marché hebdomadaire de Saint Just en Chaussée et donner à la halle couverte toute sa fonction.

La collectivité poursuit et termine son programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des solutions présentant de meilleurs rendements et ayant moins d'impact sur l'environnement.

Le PLU est en cours de révision pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Afin de résoudre les problèmes de salubrité et de nuisance causés par les pigeons, des moyens sont mis en œuvre dans le cadre d'une campagne de régulation des pigeons. La collectivité devrait s'équiper également de matériel de lutte contre les frelons asiatiques.

La capacité d'accueil de cimetière actuel nécessite de mener une réflexion sur la création d'un nouveau cimetière.

Dans un souci de maintenir une ville propre et agréable à vivre, la commune poursuit l'aménagement urbain (achat de mobilier urbain) et le fleurissement de la ville. Des peintures type graff pourront être réalisées sur le pignon du gymnase et le transformateur Enedis de la halle. De plus, désormais, le décapage des pavés des trottoirs de la rue de Beauvais et rue de Paris se fera tous les ans.

### ➤ Les services à la population

La collectivité a signé la charte qualité Plan Mercredi dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial). Le Plan Mercredi permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de qualité le mercredi. Le Label ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, rencontre avec une socio-esthéticienne ...

Le pôle jeunesse poursuit ses activités pour toujours plus satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de sorties, de séjours et de manifestations éducatives et ludiques. Pour la première fois, cette année, un camps inter-association - stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune envisage la numérisation des registres d'Etat-civil.

### ➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Afin de remplir cet objectif, la municipalité a lancé une campagne de recrutement de policiers municipaux expérimentés, l'effectif de la police municipale devrait être composé de 5 brigadiers et 2 ASVP.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sureté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour la collectivité et tous les acteurs de la route. La réduction des vitesses permet de diminuer le risque et la gravité des accidents tout en apaisant les déplacements de l'ensemble des usagers. Ainsi, la collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants et des travaux de sécurisations de la rue Carnot, avec création de plateaux surélevés, seront réalisés au cours de l'été 2019.

Pour répondre aux obligations en matière d'hygiène et de sécurité au travail, la collectivité va remettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels et mettre à jour le DTA (Dossier Technique Amiante) sur les biens immobiliers

La commune envisage la signature d'une convention favorisant les échanges entre la police municipale et la gendarmerie par l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication.

L'objectif est, dans le cadre des missions quotidiennes, de renforcer la coopération opérationnelle entre les services.

### ➤ **Le monde associatif**

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations. Pour autant cette enveloppe globale consacrée au financement de ces associations n'augmentera pas en 2019, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la ville s'impose à elle-même.

### ➤ **Culture et patrimoine**

La médiathèque poursuivra tout au long de l'année les expositions et manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle,.

Les incontournables festivités annuelles sont maintenues : fêtes de juillet, fête de la musique, représentations théâtrales...avec en partenariat la CCPP, le Théâtre du Beauvaisis et bien d'autres acteurs...

### DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

#### ➤ Bâtiment :

- Remplacement de menuiseries et rénovation de toitures
- Réfection en régie de bâtiments communaux
- Rénovation des WC publics
- Mise en conformité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP
- Remplacement de la chaudière de la mairie
- Renouvellement de l'éclairage de la salle des fêtes
- Climatisation de la salle des fêtes

#### ➤ Voirie :

- Réfection des trottoirs du Moulin
- Réfection de la rue Sarraill, impasse de l'Abbaye
- Poursuite de la réfection des accès extérieurs (ferme de tremouvillers, rotibéquet)
- Reprise des talus rue de la libération
- Equipement de nouveaux plots (remplacement des potelets) rue de Beauvais

#### ➤ Equipement sportif :

- Rénovation de la piste de saut en hauteur
- Sonorisation du gymnase
- Remplacement de l'ensemble des bancs des vestiaires du gymnase
- Eclairage du tennis extérieur
- Prévision d'achat d'un terrain proche du collège pour l'adapter aux besoins sportifs du collège
- Achat de canoé pour le service des sports dans le cadre d'une nouvelle activité dispensée aux écoles
- Remplacement de certains tapis du Dojo

- Ecole :
  - Informatique et vidéoprojecteur
  - Réfection de la cour de l'école de l'Abbaye
  - Cadeau pour les écoliers rentrant au collège : « campus parentalité : plateforme numérique pour accompagner les élèves dans leur nouvelle vie de collégiens »
  - Etude sur le projet d'extension de l'Ecole Maternelle de d'Abbaye
  
- Matériel :
  - Matériel technique : équipement thermique, remorque pour transport des tondeuses et matériels d'espaces verts...
  - Achat d'une tondeuse autoportée
  - Achat d'un véhicule type Master, d'un véhicule électrique (sans permis), d'un minibus
  - Achat de 2 tricycles électriques
  - Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse (barres parallèles ...)
  
- Eclairage Public :
  - Poursuite du remplacement des lampes à mercure
  - Mise en conformité, entretien de l'existant
  - Acquisition de nouvelles décorations de Noel
  
- Sécurité :
  - Implantation de nouvelles caméras
  - Etude sur la modification du carrefour de la rue de Beauvais / rue d'Amiens
  - Sécurisation de la rue Carnot - plateaux surélevés
  - Acquisition du matériel pour l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication
  - Achat d'équipement pour la lutte contre les frelons asiatiques
  - Installation de led clignotants au niveau des passages piétons

## CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6000 habitants ; parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...)

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable.

Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2019.

M. **DESMEDT** précise que la situation financière saine, due à une bonne gestion, permet de poursuivre les études pour la réalisation d'une baignade naturelle et d'une piscine couverte qui constitueront le dossier d'avenir pour la ville.

M. **DEFLERS** s'interroge sur l'encours de la dette.

M. **DESMEDT** répond que de nombreux prêts arrivent à échéance.

Au vu du nombre impressionnant de nids de frelons asiatiques présents à Saint Just En Chaussée l'année dernière, M. **DESMEDT** annonce que la ville va investir dans un équipement et des armes pour lutter contre ce fléau. En effet, les pompiers étant débordés par ces interventions et la présence de frelons dans les lieux publics relevant de la responsabilité du Maire, il est judicieux de se doter des équipements pour pouvoir intervenir au plus vite et limiter ainsi la prolifération. C'est un problème national dont on doit se soucier.

M. **HAMOT** pense que l'agent qui effectuera cette mission devra le faire à plein temps, tant il y aura de nids de frelons. Il évoque l'expérience de certaines communes dans le Compiègnais qui distribuent des pièges à frelons afin de permettre de détecter la présence d'un nid.

M. **DUBOUIL** précise qu'un article paraîtra dans le prochain journal des saint justois, notamment sur la conception de pièges.

M. **DESMEDT** signale que les feux tricolores au carrefour du collège ont été hors services durant quelques semaines. Malgré deux interventions de l'entreprise chargée de l'entretien de ces équipements, il a fallu procéder au changement de l'automate qui assure la gestion du feu tricolore. Le délai d'acheminement de la pièce en question était de 3 à 4 semaines. Dès réception, la pièce a été installée et les feux ont de nouveau été opérationnels.

M. **DEFLERS** approuve les orientations proposées. Le seul investissement important qui reste à concrétiser est la piscine. Il propose de construire une piscine plus grande en lieu et place du projet de baignade naturelle et du bassin de natation. Il souhaiterait que ce projet soit mis en œuvre dès maintenant.

M. **DESMEDT** répond qu'une lettre d'intention a été adressée à Xavier **BERTRAND**, Président de la Région Hauts de France afin de faire connaître notre projet et ainsi prétendre aux subventions mises en place pour ce type d'investissement. Le dossier sera également transmis à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui vient en aide aux communes sur le plan technique afin de mener des études.

Il confirme que le projet actuel est constitué de deux volets : la construction d'une piscine naturelle et d'un bassin de natation de 25 m. Le 1<sup>er</sup> volet permettrait à tous les Saint Justois, et plus particulièrement aux enfants, qui ne peuvent pas partir en vacances de bénéficier d'un espace aquatique extérieur pour se divertir alors que le 2<sup>nd</sup> volet servirait principalement à l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du Plateau Picard.

Il est nécessaire d'attendre les résultats des études afin de consolider le projet qui, en tout état de cause, ne peut pas être mené en une seule année.

Concernant la vidéoprotection, Mme **HAQUET** est choquée par l'utilisation de ce terme qui selon elle est inadéquat et pense que le terme le plus approprié est vidéosurveillance car ce dispositif ne protège pas.

M. **DESMEDT** répond que la vidéosurveillance consiste à l'installation de caméras sur la voie publique qui transmettent les images à des agents qui les regardent en temps réel. Tandis que pour la vidéoprotection, les images sont visionnées que lorsqu'un fait a été commis et que la

situation le nécessite. Il ajoute que l'installation d'un tel dispositif répond à une procédure très stricte nécessitant l'autorisation de la Préfecture et de la CNIL.

M. **DEFLERS** souhaite la tenue d'une commission finances pour débattre des projets avant qu'ils soient actés lors du vote du budget.

M. **DESMEDT** répond qu'une commission est toujours programmée entre le débat d'orientation budgétaire et le budget.

Mme **HAQUET** sollicite une réflexion sur la baisse des tarifs de la cantine.

M. **DESMEDT** répond que cela est difficile puisque la mairie est déficitaire sur le prix refacturé aux familles. En effet, seul le repas est facturé, le temps de garde n'est pas répercuté sur le prix. Néanmoins, il précise que si des familles rencontrent des difficultés financières il est possible qu'elles s'adressent au Centre Communal d'Action Sociale afin de bénéficier d'aides sociales.

M. **CHOQUET** signale qu'il existe un fond social, au collège, réservé aux familles en difficultés pour les aider à financer la cantine, le matériel, les sorties éducatives...

## TOUR DE TABLE

Mme **BONNET** annonce que le séjour au ski, proposé par le Pôle Jeunesse du 11 au 16 février, s'est bien déroulé.

Par ailleurs, la sortie au salon de l'agriculture qui a eu lieu le mercredi 27 février a connu un vif succès. La Commission Action Sociale proposera d'autres sorties au cours de l'année.

M. **RAUZIER** rappelle les prochaines manifestations culturelles :

- le vernissage de l'exposition de dentelles au fusain se déroulera le samedi 9 mars à 11h45 à la Médiathèque
- la compagnie Lyricopresto proposera sa pièce de théâtre « Y a de l'amour dans l'air » le samedi 23 mars
- le théâtre de l'Orage proposera deux pièces de théâtre d'Anton Tchekov « Plaisanteries » le samedi 30 mars
- la Salon des Arts, initialement prévu en avril, sera organisé par la municipalité les 12 et 13 octobre

M. **DUBOUIL** liste les travaux en cours :

- suite à une inondation, des infiltrations ont été détectées dans la salle de motricité de l'école maternelle de l'Abbaye. Un nettoyage de la salle ainsi que la réfection de la toiture vont être entrepris
- la matérialisation des places de stationnement Place Théron sera faite prochainement
- la nouvelle délégation de service public relatif à la gestion du marché et de la foire débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- la reprise de l'enrobé sur le réseau pluvial de la rue Valentin Legrand vient de s'achever
- la rénovation du portillon du cimetière sera achevée la semaine prochaine
- un arbre a dû être abattu devant la médiathèque, en raison de sa dangerosité, il était fendu complètement

M. **HAMOT** signale que les plaques sur le monument pour honorer Valentin Haüy, rue Tailbouis, ne sont plus lisibles.

M. **DESMEDT** répond que les services techniques le nettoieront et referont les lettres.

M. **CHOQUET** a assisté au conseil d'administration du collège qui avait pour point principal le vote de la Dotation Globale Horaire. Il annonce que le collège s'est vu supprimé 41 heures de postes. Par ailleurs, la Direction Académique envisage la fermeture d'une classe de 3<sup>ème</sup>, justifiée par le manque de 4 élèves en 3<sup>ème</sup> et cela malgré l'augmentation des effectifs prévue l'année prochaine passant de 679 à 698 élèves. Cette situation aura pour conséquence d'augmenter les effectifs dans les classes à plus de 30 élèves, au détriment de la qualité de l'enseignement. Il regrette cette baisse de moyens alors que depuis plusieurs années, le collège voyait ses résultats au Brevet National en constante progression.

M. **DESMEDT** réaffirme son soutien aux personnels enseignants, élèves et parents d'élèves du collège Louise Michel.

M. **DEFLERS** propose de voter une motion de soutien.

M. **DESMEDT** approuve cette proposition qui sera soumise au vote lors du prochain conseil.

Mme **PILARDEAU** remercie M. **DESMEDT** de sa présence lors de l'assemblée générale du Club des Aînés qui a eu lieu le mardi 5 mars.

M. **DEFLERS** signale que La Poste supprime des boîtes aux lettres dans certaines rues.

Mme **BAPAUME** rappelle qu'aujourd'hui est la journée des droits de la femme.

M. **DESMEDT** annonce que le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h15.